COMMUNE DE LONTZEN
Rue de l'Eglise 46 · B-4710 Lontzen

Ostbelgien

URBANISME
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi ~~– que le Département Urbanisme est saisi – que le Gouvernement est saisi~~ - d'une demande de:
~~permis d'urbanisation – modification de permis d'urbanisation~~ – permis d'urbanisme – ~~permis d'urbanisme de constructions groupées – certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est Mr Jacky Cormann demeurant à 4710 Lontzen, Fleusch, 44
Le terrain concerné est situé à 4710 Lontzen, Fleusch, 44 et cadastré Div I Sect C N° 246P2, 246M2 und 246V2
Le projet consiste en la transformation d'une ancienne étable en 2 logements et présente les caractéristiques suivantes :
D.VIII.13 : Décision du collège communal

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article – D.IV.40 – R.IV.40-1 – D.VIII.13 – du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête publique à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen :
- du lundi au vendredi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 19h.
- le 26/11/2026 jusqu'au 20 heures;

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Hompesch téléphone : 087/89 80 57 mail : manuela.hompesch@lontzen.be.

L'enquête publique est ouverte le 20/11/2026 et clôturée le 04/12/2026.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen
- par courrier électronique à l'adresse suivante : manuela.hompesch@lontzen.be
- remises à Mme Hompesch dont le bureau se trouve rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : 3697

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme Hompesch ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen, le 04/12/2026 à 11 h

Lontzen, le 13/11/2026

Par le Collège :

Gemeinde - Commune - LONTZEN

Le Directeur général,
M. STANER

Le Bourgmestre,
P.THEVISSEN